

**Mémoire sur l'avenir constitutionnel du Québec : des
pistes de solution pour assurer la pérennité de notre
nation**

**Présenté au
Comité consultatif
sur les enjeux constitutionnels du Québec
au sein de la fédération canadienne**

**par
Gilles Grondin M. Sc.**

Le 5 septembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	p.3
Section 1 : Les pouvoirs du Québec en matière d'immigration	p.6
Section 2 : les empiètements du gouvernement fédéral dans les domaines de compétence du Québec et la capacité du Québec à faire ses propres choix en matière de langue, de laïcité, de culture.....	p. 11
Section 3 : la capacité du Québec de parler de sa propre voix à l'international.....	p. 22
Section 4 : L'utilisation du pouvoir fédéral de dépenser dans des domaines de compétence du Québec et le droit du Québec de se retirer d'un programme fédéral avec pleine compensation.....	p. 25
Section 5 : Le mode de nomination des juges de la Cour supérieure du Québec, de la Cour d'appel du Québec et de la Cour suprême du Canada - Les moyens de favoriser l'autonomie du droit québécois, notamment de la Charte des droits et libertés de la personne	p. 26
Section 6 : autres considérations pour assurer le respect de nos valeurs sociales distinctes et de notre identité distincte.....	p. 27
Conclusion	p. 31
Liste des recommandations	p. 32

Le mandat du Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne (le Comité) est de recommander des mesures visant à protéger et promouvoir les droits collectifs de la nation québécoise, à assurer le respect de ses valeurs sociales distinctes et de son identité distincte, à garantir le respect des champs de compétence du Québec et à accroître son autonomie au sein de la fédération canadienne.

Introduction

Je m'intéresse à l'engagement social, l'histoire, le patrimoine et finalement, aux questions liées à l'identité québécoise depuis mon tout jeune âge. Bien que ce mémoire soit rédigé à titre personnel, il importe de situer mon cheminement professionnel qui est essentiellement orienté sur ces éléments.

Syndicaliste, militant de la langue française, nationaliste québécois assumé, mon parcours professionnel m'a amené d'abord à militer dans le mouvement étudiant avant d'œuvrer comme conseiller syndical tout en poursuivant mon cheminement académique qui m'a conduit à compléter des études de 1^{er} et de 2^e cycles en relations industrielles.

Un parcours plus politique m'a notamment amené à être présent avec le député Gilles Duceppe au moment du référendum de 1995. Par la suite, j'ai occupé pendant près de 20 ans, la fonction de directeur général du Mouvement national des Québécoises et des Québécois. À ce titre, je devais notamment à agir comme producteur et coordonnateur de la Fête nationale du Québec. Un mandat gouvernemental qui force les principaux acteurs à rechercher des consensus afin de faire de cette célébration un événement rassembleur et festif axé sur la fierté québécoise.

Ainsi, à titre de responsable nationale de cette célébration, j'ai toujours agi pour que cette fête s'adresse à tous et toutes, peu importe la couleur politique ou l'origine bref à tout le monde de « vieille souche » ou de « nouvelle souche ». Qui plus est, année après année, il était nécessaire de se renouveler et de bien prendre la mesure de la volonté de la population et d'adapter le discours de fierté nationale à la sensibilité des Québécoises et des Québécois.

Dans les dernières années, j'ai agi comme directeur du service de la francisation, de la culture et de la solidarité internationale à la FTQ. En exerçant ce rôle, j'ai ainsi été en moyen de comprendre comment il s'avère difficile dans certains milieux de s'assurer que le travail au quotidien de millions de Québécois et Québécoises puisse encore s'exercer en français. Des observations qui rejoignent les nombreuses études publiées notamment par l'OQLF ces dernières années ou en examinant les données du dernier recensement.

Comme Montréalais de naissance, je peux aussi constater un recul réel de la langue française dans la métropole. Parfois, ce sont des gestes banals, de tous les jours, qui permettent de constater ce recul et parfois ils sont plus affichés. Mon implication dans la société montréalaise a notamment été marquée par un mandat comme élu municipal de la Ville de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie de 2005 à 2009 et comme candidat à la mairie de ce même arrondissement en 2021. Bref, des moments privilégiés pour observer sa ville et l'évolution de celle-ci.

Ce fut le cas entre autres, lors de la dernière campagne électorale municipale, alors que nous avons pu observer comment la question linguistique à Montréal pouvait aisément redevenir un sujet chaud, notamment auprès de la communauté d'expression anglaise. La présence d'un candidat à la mairie de Montréal, comme Balarama Holness porteur d'une vision prônant que Montréal devienne officiellement une ville bilingue, est dérangeante, pour plusieurs personnes. Sa portée médiatique était aussi fort importante, poussant ainsi les deux principaux candidats à ce titre, ainsi que leurs équipes, à une réflexion venant défendre en quelque sorte cette idée, la rendant légitime, alors que c'est le français qui est menacé dans la Métropole.

Si l'on revient à la question constitutionnelle et notamment à la place du Québec dans la fédération canadienne, il demeure étonnant que ce sujet ne soit plus nécessairement d'actualité. En quelques décennies seulement, les Québécoises et Québécois sont collectivement passés d'un activisme politique assumé à propos de l'avenir constitutionnel à une absence de réflexion sur cet enjeu qui demeure somme toute important.

Voyant les politiciens souffler sur le chaud et le froid à propos de la question de l'avenir constitutionnelle du Québec, la population québécoise a ainsi quelque peu abandonné l'élan des années 1990. Puis, l'absence d'une réelle pédagogie sur cette question a amené une baisse de ferveur pour ce débat, notamment pour les jeunes générations qui n'ont pas connu ces épisodes de questionnement politique majeur.

Malgré tout, encore aujourd'hui, un Québécois sur trois appuierait le projet de souveraineté du Québec. Nous pouvons donc facilement imaginer qu'ils sont plus nombreux encore à vouloir des changements constitutionnels qui donneraient à la nation québécoise davantage de pouvoirs pour s'assurer de son avenir comme nation distincte en Amérique.

Car dans les faits, rien n'a changé après ces affirmations du NON aux référendums de 1980, 1992 et 1995. Si on insiste souvent pour dire que le projet souverainiste est mort et enterré, mais qu'en est-il de celui des fédéralistes voulant des changements. Le référendum perdant de 1992 doit aussi être rappelé. Aucun politicien fédéral depuis 1992 n'a réellement tenté d'actualiser ces idées prônées notamment par Brian Mulroney. Bref, à ce jour, autant le projet souverainiste que celui des réformistes fédéralistes sont aux points morts.

Pendant ce temps, par contre, les tenants du fédéralisme du statu quo continue d'imposer leurs idées d'un Canada unitaire et généralement centralisateur. Nous avons beau nous clamer haut et fort que l'Assemblée nationale n'a jamais approuvé le coup de force de 1982 du gouvernement fédéral, mais dans les faits cette vision du Canada s'impose à nous et ce jusque dans nos activités quotidiennes. La volonté est totale au Canada de créer une société unique ou presque d'un océan aux autres... Bref, de créer une société canadienne prônant le multiculturalisme venant en quelque sorte écraser cette distinction québécoise.

C'est ainsi que s'est aussi effacée petit à petit dans l'opinion publique l'idée si importante à une certaine époque des droits collectifs de la nation québécoise. Il est heureux de constater que le gouvernement du Québec souhaite maintenant valoriser cette question en appelant à la contribution des partenaires de la société civile et la population en général à un tel exercice d'idées.

Je me permettrai donc d'ajouter ma contribution à ce débat sur les sujets dont j'ai une certaine connaissance ou expertise. Je ne répondrai donc pas à l'ensemble des sujets mentionnés, mais je vais me permettre d'émettre des observations et des commentaires sur certains d'entre eux, puisque j'ai été un témoin attentif et privilégié dans cette évolution de la pensée des Québécois et Québécoises depuis ces 30 dernières années.

Je souhaite une bonne réflexion au groupe de travail formé à cette fin.

Section 1 : Les pouvoirs du Québec en matière d'immigration

Comme conseiller syndical responsable de la francisation à la FTQ, j'ai eu l'opportunité d'être responsable du dossier de l'immigration pendant quelques années.

J'ai ainsi été sensibilisé aux difficultés que peuvent vivre ces personnes qui quittent leurs pays et aux fouillis administratifs qu'ils peuvent vivre sur notre territoire. Pour moi, il apparaît dès lors comme essentiel de centraliser à un seul endroit l'ensemble du processus d'immigration, afin d'aider ces nouveaux Québécois et ces nouvelles Québécoises à mieux s'intégrer à la communauté d'accueil.

Mais le questionnement de cette commission va au-delà de cet enjeu plus individuel et pose la question de notre avenir comme société distincte en Amérique. Le chevauchement des programmes et la possibilité notamment pour le gouvernement du Canada de « sélectionner » des personnes immigrantes (les étudiants ou les travailleurs étrangers temporaires - TET), modifie le difficile équilibre que nous cherchons à maintenir sur le territoire du Québec. Les batailles sont donc permanentes sur ces questions.

Il faut constamment rappeler que les francophones ne représentent que 2% de la population nord-américaine et en ce sens ce sont eux la minorité sur le continent. On a trop souvent tendance à occulter cette donnée. Elle est importante parce que plusieurs personnes ou groupes ont tendance à considérer que les francophones sur le territoire du Québec sont une majorité écrasante alors qu'historiquement la population francophone québécoise a subi elle aussi certaines oppressions.

On peut évidemment se questionner longtemps pour savoir en quoi consiste la véritable diversité. N'est-ce pas celle pour la diversité des langues et des cultures ? En ce sens, le combat pour la langue française et pour la culture québécoise est un combat pour la diversité, ici en Amérique, mais aussi partout dans le monde.

Évidemment, on entend beaucoup dire que les besoins de main-d'œuvre sont énormes en ce moment et on justifie cette nécessité d'une immigration temporaire (qui se veut souvent permanente) par ce fait. Mais est-ce une situation qui va perdurer dans le temps ? De plus, ces personnes doivent être considérées davantage que de simples exécutants des bras et des jambes et dont leurs présences visent à combler des manques tout en s'assurant de la production de biens et de services. Ces personnes immigrer surtout pour se donner une nouvelle chance et un nouveau projet de vie. Ces personnes ont ainsi des défis d'intégration à réaliser, mais la société d'accueil doit pouvoir prendre tous les moyens pour réussir cette intégration. Mais cette immigration au Québec doit aussi permettre de maintenir cette particularité francophone.

La francisation demeure donc un enjeu essentiel pour assurer leur avenir et leur bien-être. Il faut s'assurer de la réussite de cette offre de francisation pour l'ensemble des

personnes immigrantes incluant les TET et les étudiants étrangers temporaires. Mais la connaissance de la langue française n'est pas la seule condition d'intégration. Il faut aussi bien connaître les enjeux de société et la culture propre à la nation d'accueil.

Toutefois, le statut qu'on accorde aux TET leur permet rarement de planifier un avenir et donc de pouvoir s'intégrer. C'est surtout vrai pour les travailleurs temporaires des classifications plus manuelles et aussi des travailleurs agricoles. Donc pour eux, la motivation pour apprendre le français est difficile, ce qui fait en sorte qu'ils vont souvent avoir de la difficulté à s'intégrer.

Un autre facteur qui affecte la motivation est le fouillis administratif lié à l'offre de cours en francisation entre les institutions scolaires, les groupes communautaires, les formations via le Web, etc. En tant que maître d'œuvre de cette offre de francisation, le gouvernement du Québec doit être irréprochable. Mais encore en ce moment, des exemples foisonnent sur des offres de cours qui sont annulées faute de professeurs ou par manque de moyens financiers notamment.

Le dernier exemple en ligne a fait la manchette du journal *Le Devoir* le 29 août dernier. Sous la plume d'Isabelle Porter, nous apprenons que 90% des cours de francisation qui aurait été annulée au Centre de services scolaires des Mille-Îles entraînant ainsi l'élimination d'une vingtaine de postes. Quant aux étudiants, mentionne la journaliste « ils ne savent pas vers qui se tourner »¹. Comme on sait, Francisation Québec devait répondre à ces besoins, mais il semble que ce n'est pas le cas. On propose donc l'offre de cours en ligne qui est loin, comme on sait, d'être la panacée. En effet, les échanges entre individus demeurent encore aujourd'hui un meilleur gage de succès.

Certes, le gouvernement du Québec est dans une période de transition avec la mise en place de Francisation Québec. Toutefois, pour la personne qui se voit contrainte de reporter son projet de francisation, les changements administratifs de ce genre sont loin d'être une raison valable. Ça demeure un élément moteur de son projet de vie. Il peut donc s'avérer franchement décourageant de devoir reporter à une date souvent inconnue cet apprentissage.

Le résultat risque donc d'être le maintien des communications dans sa langue d'origine avec un peu de verbiage multilingue à travers ça, dont de l'anglais. Car force est de constater que pratiquement tout le monde possède un peu d'anglais, ce qui apporte des discussions plutôt minimalistes, mais réelles. Surtout que les francophones d'ici possèdent tous des rudiments de base en anglais permettant ainsi une certaine conversation. Sans compter sur le fait que nous demeurons une des populations, sinon la population la plus bilingue en Amérique. Le pas est alors souvent facile vers

¹ <https://www.ledevoir.com/societe/818928/annulations-cours-francisation-multiplient-couronne-nord-faute-budget>

l'utilisation de l'anglais dans son quotidien et pour ensuite s'intégrer à cette communauté.

Pourtant, une autre solution existe notamment par le biais de la francisation dans les milieux de travail. Mon expérience à la FTQ m'a montré comment le soutien à la francisation via les milieux de travail pouvait répondre à de multiples besoins. Par exemple, en évitant les déplacements ou en y travaillant avec ses proches collègues. L'implication des employeurs et des syndicats, s'il y a lieu, est un plus qui donnent des résultats probants.

L'exemple du film *Langue à l'ouvrage – migrer vers le français au travail*² que j'ai produit alors que j'étais à la FTQ est éloquent et montre comment cet apprentissage peut être productif dans les milieux de travail. Il ne faut surtout pas négliger cette autre forme d'apprentissage visant à faire de ces personnes immigrantes des Québécois qui connaissent notre langue et nos milieux de vie.

De ce côté, l'État québécois pourrait faire preuve d'un meilleur leadership notamment par le biais des institutions du monde du travail comme la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), par exemple.

La CPMT demeure une organisation de choix qui réunit toutes les composantes de la société civile québécoise en matière de travail (employeurs, syndicats, milieux scolaires, ministères concernés, etc.) Elle est donc en mesure de lancer cette aventure de la francisation des milieux de travail, si elle s'en donne la peine.

Les étudiants temporaires étrangers

On commence à peine à mesurer comment la présence d'étudiants étrangers vient angliciser la métropole montréalaise, car dans les faits, une grande partie d'entre eux vont faire le choix de fréquenter une institution scolaire anglophone. Vivants à Montréal, ils vont louer un logement en anglais, consommer dans cette langue et parfois même y travailler afin de payer leurs études.

Nous pouvons bien évidemment comprendre cette nécessité. Mais l'inquiétude est aussi présente chez ceux et celles qui voient la transformation de la ville. Une autre source d'inquiétude est la baisse importante de clientèle dans les institutions francophones, notamment l'UQAM. L'effectif global de cette université est passé de 38 800 étudiants en 1995 à 35 250 en 2022, soit un déclin de 3 550 étudiants ou 9,15 % de son nombre. Sur la même période, l'effectif de Concordia est passé de 24 844 à 38 744, soit une augmentation de 13 900 étudiants ou 55,95 %³.

² <https://ftq.qc.ca/langue-a-louvrage/>

³ <https://lautjournal.info/20230217/la-desaffection-de-luqam#:~:text=On%20constate%20%C3%A0%20la%20figure,%C3%A9tudiants%20ou%2055%2C95%20%25.>

Il semblerait toutefois que les récentes mesures adoptées par le gouvernement du Québec sont venues un peu renverser cette situation.

Que dire également des difficultés importantes qu'éprouvent de nombreux étudiants francophones africains à qui le gouvernement canadien refuse l'admission sur son territoire. Encore dans les derniers jours, le ministère fédéral de l'Immigration a refusé les permis d'études de 14 élèves africains bénéficiaires d'une bourse d'excellence du gouvernement du Québec.⁴

Des élèves, peut-on lire qui avaient soigneusement été sélectionnés pour suivre des formations techniques dans les cégeps du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ce même si des bourses leur avaient été accordées pour leurs frais de subsistance et de scolarité. Une situation qui s'est malheureusement répétée à plusieurs reprises comme le témoigne aussi cet article de Radio-Canada paru en 2021.⁵

Mais cette augmentation de la fréquentation des institutions scolaires anglophones n'est pas uniquement due à ce phénomène d'immigration temporaire. Il faut aussi noter la présence de plus en plus importante de jeunes francophones ou ayant fréquenté des écoles françaises, dans ces établissements postsecondaires.

Or, l'absence de réelle mesure pour obliger la fréquentation des cégeps en français pour les non ayant droit, ce qui accentue ce phénomène. Car, une fois les études réalisées en anglais au collégial, quoi de plus normal que de les poursuivre à l'université et ensuite dans ton milieu de travail.

Il ne faut pas oublier que la socialisation la plus importante de notre vie se fait souvent autour de cette période. Une fréquentation des institutions scolaires anglaise risque fortement de t'amener dans un univers anglophone. Avec cette nouvelle réalité vient aussi la consommation de produits culturels en anglais, etc.

À ce propos, le gouvernement du Québec possède le plein pouvoir pour agir et renverser cette situation et revoir la question de l'obligation de fréquentation des Cégeps francophones.

⁴ <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2024-09-03/eleves-africains-boursiers/des-refus-totalement-injustifies.php>

⁵ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1843905/demandes-permis-etudes-afrique-refus-universites-cegeps-immigration-canada>

Recommandation 1 : que le gouvernement du Québec entame de nouvelles discussions avec le gouvernement fédéral afin de récupérer l'ensemble des pouvoirs en matière d'immigration.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Québec fasse de la francisation des personnes immigrantes un vaste chantier en impliquant toutes les composantes de la société civile ainsi que la population avec des pistes d'action concrète.

Recommandation 3 : Que le gouvernement se dote d'une pratique de francisation adéquate dans les milieux de travail en collaboration avec les employeurs et les associations de salariés, s'il y a lieu, et qu'à cette fin la CPMT s'implique davantage dans cette nouvelle forme de collaboration visant à assurer que le français soit la langue principale du travail.

Ainsi, comme je l'ai mentionné précédemment, le fait qu'il y ait deux ordres de gouvernements pour gérer ce processus vient complexifier tout le processus d'immigration.

Il faut surtout d'abord penser à ces personnes qui font un tel choix de s'établir chez nous et leur assurer toute notre soutien, notamment dans l'apprentissage du français.

Section 2 : les empiètements du gouvernement fédéral dans les domaines de compétence du Québec et la capacité du Québec à faire ses propres choix en matière de langue, de laïcité, de culture

Je ne souhaite pas intervenir sur l'ensemble de ces empiètements du gouvernement fédéral. Ils demeurent très nombreux et je laisserai à d'autres le soin de parler sur des sujets complexes tels les transferts en santé, le programme d'assurance dentaire ou de médicaments, sur un système fédéral de garderies ou sur le financement des villes et des institutions scolaires.

Par contre, je me sens légitime d'intervenir sur les questions liées à la culture, à la langue ou ce qui concerne la laïcité de nos institutions. J'ai d'ailleurs déjà abordé le cas spécifique de l'immigration et de la nécessité de la francisation pour construire une identité québécoise cohérente.

Trois angles vont retenir mon attention dans cette section. Le multiculturalisme, les interventions du ministère du Patrimoine canadien dans la culture québécoise et la question de la découvrabilité des contenus, la nouvelle menace sur l'identité nationale des petites nations.

Une chose est certaine, c'est que ces empiètements viennent jouer dans la capacité du Québec à faire ses choix. D'où le traitement dans la même section de ces deux points soulevés par le comité.

Multiculturalisme

Le dictionnaire Larousse offre trois définitions de ce concept : nom masculin:

1. « Coexistence de plusieurs cultures, souvent encouragée par une politique volontariste.
2. Volonté d'accorder aux minorités culturelles la reconnaissance de droits particuliers.
3. Courant de pensée américain qui remet en cause l'hégémonie culturelle des couches blanches dirigeantes à l'égard des minorités (ethniques, culturelles, etc.) et plaide en faveur d'une pleine reconnaissance de ces derniers. »⁶

Voyons comment maintenant l'État canadien qui en fait un certain dogme précise ce concept. Une publication provenant de la Bibliothèque du parlement canadien vient nous éclairer à ce sujet et nous précise un certain nombre d'informations à propos de ce multiculturalisme canadien et de l'interculturalisme souhaité au Québec.

⁶ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/multiculturalisme/53167>

« Vu comme fait de société, le multiculturalisme désigne la cohabitation de personnes de diverses origines raciales et ethniques. Sur le plan idéologique, le multiculturalisme recouvre un ensemble relativement cohérent d'idées et d'idéaux qui sont liés à la célébration de la diversité culturelle du Canada. Du point de vue des politiques de l'État, le multiculturalisme signifie la gestion de la diversité au moyen de diverses interventions officielles des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que des administrations municipales. (...) »

Au Québec, on parle plutôt de politique d'« interculturelisme », qui vise avant tout l'acceptation, la communication et l'interaction entre des groupes aux cultures diverses (les communautés culturelles), sans toutefois supposer d'égalité intrinsèque entre ces cultures. La diversité est tolérée et même encouragée, mais seulement dans un cadre qui garantit la suprématie incontestée du français comme langue et véhicule culturel du Québec »⁷.

Ce même document vient aussi préciser l'évolution de cette pensée comme politique officielle au niveau fédéral : « Les analystes conviennent généralement que la politique fédérale sur le multiculturalisme s'est développée en trois phases : la genèse (avant 1971), la formation (de 1971 à 1981) et l'institutionnalisation (de 1982 à aujourd'hui). »⁸

Nous pouvons donc constater que le multiculturalisme et l'interculturalisme (avec toutes les particularités que peuvent imposer ces deux concepts) diffèrent dans leurs ancrages concrets.

L'autre constat est que cette institutionnalisation voulue par le gouvernement fédéral s'applique dans l'ensemble du Canada autant à ceux et celles qui ont voulu de cette constitution de 1982 qu'à la population du Québec qui n'a jamais voulu ratifier cette entente.

Dur constat alors que les francophones (habitant principalement le Québec) qui se considéraient à juste titre comme un des peuples fondateurs du Canada n'étaient pas en faveur de cette constitution.

Quoique ce multiculturalisme ne semble pas être souhaité par une majorité de la population québécoise, son rouleau compresseur est en marche et rien ne semble vouloir l'arrêter.

C'est plus particulièrement par le biais de la Charte canadienne des droits et libertés de la personne que s'opère ce changement de paradigme. Élevée en texte sacré par toute une couche de politiciens, d'universitaires, de juristes et j'en passe, la Charte

⁷ https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/200920E

⁸ Idem

canadienne des droits et libertés de 1982 devient immuable et constitue le socle du Canada.

Comme on sait, cette charte peut être légitime à combattre des abus discriminatoires. Elle peut même servir à contrôler certains excès de parlementaires. Mais doit-elle conduire à empêcher toute action de parlementaires ? Et notamment les élus de l'Assemblée nationale du Québec dont une des principales missions est de préserver le caractère distinct du Québec

Plus récemment, les tenants de cette doctrine multiculturelle se sont servis à toutes les sauces de la Charte canadienne afin de s'opposer aux modifications de la Charte de la langue française et de la Loi sur la laïcité de l'État du Québec. S'il est vrai que l'utilisation préventive de la clause nonobstant peut créer des émois légitimes, nous pourrions trouver des moyens pour mieux entendre les opposants avant l'adoption d'une loi.

Par exemple, il pourrait être souhaitable qu'une Commission parlementaire ou spéciale de l'Assemblée nationale soit saisie de faire rapport sur l'utilisation d'une disposition contraire à la Charte québécoise des droits et libertés avant l'adoption d'une telle loi. C'est possible et peut-être même souhaitable. Toutefois, à mon avis, il ne saurait être question de nier à l'Assemblée nationale du Québec ses prérogatives parlementaires.

N'étant pas juriste, je n'aborderai pas davantage sur cette question, mais je suis de ceux qui croient que les élus détiennent une souveraineté sur la destinée collective et encore davantage quand les élus doivent protéger une minorité linguistique.

Le Québec s'est affirmé à plusieurs reprises. Il est un État solide et une nation qui a le droit de prendre ses propres décisions comme l'a si bien rappelé le premier ministre Robert Bourassa au lendemain de l'échec de l'accord du lac Meech.

Malheureusement, nous sommes cependant à même de constater comment l'adoption de cette Charte canadienne il y a plus de quarante par le gouvernement de Pierre-Elliott Trudeau est venu attaquer de façon brutale notre fragile équilibre identitaire et linguistique. Les décisions des juges sur plusieurs aspects de la Loi 101 le démontrent fort bien. Est-ce ce genre de Québec que nous voulons ? Un Québec déterminé par les juges ?

Recommandation 4 : Que l'Assemblée nationale se dote d'une mécanique formelle de reddition lorsqu'un projet de loi est déposé et qu'il contient des dispositions contraires à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

Voyons maintenant comment le ministère du Patrimoine canadien agit dans cette dynamique d'affirmation nationale canadienne.

Le ministère du Patrimoine canadien

Le Québec est une société distincte. On l'avait même jadis reconnu officiellement. Outre la question linguistique, c'est surtout par sa culture que le Québec se démarque. Je suis donc d'avis que le Québec devrait revendiquer la sortie du gouvernement fédéral des programmes de soutien en culture en recevant une pleine péréquation pour le retrait de ces programmes.

En effet, le Québec devrait être le seul maître d'œuvre de la culture sur son territoire et de l'ensemble des programmes de promotion ou de financement de celle-ci. Le gouvernement fédéral devrait plutôt soutenir le gouvernement du Québec dans la promotion de notre culture et non pas agir directement auprès des promoteurs.

Une simple recherche sur le Web nous donne un éclairage rapide sur la responsabilité constitutionnelle en matière de culture. Un document du gouvernement fédéral portant sur le contexte constitutionnel dans les domaines de la culture et des communications rédigé en septembre 1991 par la Division du droit et du gouvernement précise que : l'intention des rédacteurs de la constitution canadienne de 1867 « *était manifestement de donner aux provinces la compétence législative sur la plupart des affaires culturelles (...)* » En réalité, se permet-on d'ajouter, « *la compétence législative exclusive sur la plupart des questions culturelles appartient effectivement aux législatures provinciales.* »⁹

Comment expliquer alors cette multitude d'interventions du ministère du Patrimoine canadien (créé au passage deux ans plus tard en 1993) auprès des organismes culturels ? Surtout dans le contexte où ces interventions du gouvernement fédéral ont une portée idéologique qui mise sur la vision canadienne de notre vie en société.

Bref, via ce ministère c'est la vision de deux nations qui s'affrontent.

La lecture du Plan ministériel 2024-2025 de Patrimoine canadien co-signé également par les ministres des Sports et de l'Activité physique, de la Diversité, de l'Inclusion et des personnes en situation de handicap, de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et des Langues officielles ainsi que des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse nous donne la mesure de cette volonté fédérale.¹⁰

Une question demeure, est-ce que ces principales priorités ministérielles de Patrimoine Canada collent avec notre réalité québécoise. Est-ce qu'il s'agit de la volonté des élus de l'Assemblée nationale du Québec ou du ministère de la Culture et des Communications?

⁹ <https://publications.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/bp277-f.htm#:~:text=En%20réalité%2C%20la%20compétence%20législative,appartient%20effectivement%20aux%20législatures%20provinciales>

¹⁰ https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/pch/CH1-36-2024-fra.pdf

Car dans les faits, ne revient-il pas au seul gouvernement du Québec et à son ministère de la Culture de définir ses priorités afin de promouvoir notre culture et notre identité de minoritaire en Amérique ?

La définition même du Fonds du Canada pour l'investissement en culture en précise certains contours : « *Le Fonds du Canada pour l'investissement en culture encourage les investissements du secteur privé, les partenariats et l'adoption de pratiques d'affaires saines pour aider les organismes artistiques et patrimoniaux à être mieux reconnus et enracinés dans leurs communautés.* »

C'est une définition qui tient la route, mais la logique constitutionnelle voudrait que ce soit le Gouvernement du Québec et non celui du Canada qui en soit le signataire.

Dans les faits, ce dédoublement dans les programmes de soutien à la culture se fait surtout à la mode canadienne, car c'est notamment à cet endroit que se retrouve l'argent et qui surtout exige des promoteurs de répondre aux valeurs canadiennes.

Conséquemment et avec un tant soit peu de soutien financier, l'État canadien impose à la culture québécoise une perspective toute canadienne. Sa vision affirmée d'un multiculturalisme tous azimuts et d'une gestion complexe des enjeux d'inclusion, de diversité ne tient évidemment pas compte de notre propre statut de nation minoritaire qui doit elle aussi protéger son identité et son existence.

Par exemple le *Fonds canadien de présentation des arts* est un autre fonds qui intervient dans la compétence du Québec : « *Le Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA) s'engage à offrir des possibilités de financement équitables qui reflètent les nombreuses perspectives de la vie culturelle du Canada. Des considérations spéciales peuvent être accordées par le programme aux demandes de financement soumises par des organismes provenant ou soutenant des communautés autochtones, noires, racisées, de langue officielle en situation minoritaire et 2ELGBTQIA+, des organismes dirigés par des femmes ou desservant des personnes sourdes et des personnes vivant avec un handicap.*¹¹

Grâce au FCPA, les Canadiens ont accès à des expériences artistiques professionnelles variées dans leurs collectivités. Chaque année, le FCPA appuie environ 680 festivals artistiques, saisons de spectacles professionnels et autres activités liées à la présentation des arts dans plus de 270 villes ou collectivités partout au pays. »¹²

Évidemment, et j'en suis, personne n'est contre cette idée de soutenir des organismes ou des groupes qui ont longtemps été marginalisés. Mais est-ce que le Québec ne pourrait pas décider par lui-même des règles d'application de ces politiques ? Car dans

¹¹ Pour mieux connaître ces différentes définitions <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/sois-toi-meme/que-signifie-2elgbtqi-plus.html>

¹² <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/fonds-presentation-arts.html>

les faits, il s'agit d'une vision qui provient essentiellement de gens à l'extérieur de nos frontières et qui ont une tout autre lecture de la vie en communauté. Notamment parce que leur langue n'est pas continuellement menacée.

Qui plus est, ces politiques québécoises et canadiennes qui se superposent peuvent poser problème pour le promoteur culturel. Car, si le gouvernement canadien est sans gêne pour s'ingérer dans une responsabilité provinciale, il n'hésite pas non plus à imposer sa vision dans le fonctionnement des organismes qui reçoivent cette aide fédérale.

Par exemple, dans le programme du Canada pour la présentation des arts « *Soutien à la programmation : Festivals artistiques et diffuseurs de saisons de spectacles professionnels* » un organisme qui reçoit une telle subvention doit respecter les politiques du ministère notamment dans sa lutte contre le racisme et la haine.

Voici ce qui est mentionné :

« Le ministère du Patrimoine canadien est déterminé à lutter contre le racisme systémique, à promouvoir la diversité et à créer des environnements où chaque individu se sent valorisé, respecté et habilité. Nous œuvrons à lutter contre les croyances et les pratiques discriminatoires, à encourager la compréhension et l'empathie et à créer des politiques et des programmes qui font progresser l'équité pour tout un chacun.

Les organisations qui reçoivent du financement, ainsi que leurs représentants, y compris les employés, les experts-conseils ou toute autre personne directement liée à l'organisation, doivent prendre des mesures pour assurer qu'elles respectent les valeurs sous-jacentes de la Charte canadienne des droits et libertés, la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme. »¹³

Loin de moi d'être contre la lutte au racisme et la haine. Ces pratiques se doivent d'être dénoncées et combattues adéquatement et en tout temps. En revanche, qu'en est-il de l'application concrète de cette politique dans la gestion d'un organisme culturel ? Et surtout dans la reddition de compte qu'il doit produire ?

Est-ce que Patrimoine canadien irait jusqu'à juger un organisme en vérifiant l'origine ethnique des membres de son conseil d'administration ou de ses employés ? Pourrait-il vérifier si on respecte la pratique religieuse d'employés en leur proposant un lieu de prière par exemple sur un lieu de travail ? Ou si l'organisme s'assure que la langue

¹³ <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/fonds-presentation-arts/programmation-festivals-artistiques-diffuseurs-saisons-spectacles/lignes-directrices.html#rh>

minoritaire est respectée dans le milieu de travail concerné ? Dans un tel cas, c'est un affrontement direct avec l'application de la Charte de la langue française au Québec.

Possiblement que de grands théâtres canadiens ou des festivals importants de Toronto peuvent vivre avec ces exigences. En revanche, c'est assurément plus difficile pour une petite entreprise ou même pour une organisation culturelle de taille moyenne. Car dans ces entreprises, il y a souvent des personnes qui assument bénévolement des tâches, car celles-ci ont peu de moyens financiers pour assurer une permanence.

Ces ajouts de formalités administratives peuvent en effet peser lourd dans leur capacité de survie en ajoutant une pression qui n'est pas absolument nécessaire sur l'organisme, sur les dirigeants ainsi que sur les coûts de production. Or, au Québec, ces organismes ont une grande importance dans notre écosystème culturel et nous souhaitons que ces artistes conservent leurs énergies pour créer.

La même question peut alors se poser : est-ce que cette vision qui se veut possiblement légitime dans une perspective toute canadienne l'est aussi sur notre territoire ? Autrement dit, est-ce que le Québec peut être distinct dans ses choix ?

En quelque sorte, on assiste souvent de façon impuissante au combat d'une vision versus ou une autre, d'une nation versus une autre. Et dans notre cas, c'est un peu David contre Goliath. Mais examinons maintenant un Goliath qui se veut encore plus imposant que la machine fédérale.

Recommandation 5 : Que le Québec revendique la sortie du gouvernement fédéral des programmes de soutien en culture en recevant une pleine péréquation pour le retrait de ces programmes.

Découvrabilité des contenus

Cette expression « découvérabilité des contenus » était jusqu'à tout récemment pratiquement inutilisée et son concept totalement inconnu. Sa présence concrète l'était un peu plus, car dans les faits en matière de culture elle se déroulait souvent de bouche à oreille en discutant notamment avec son libraire ou son disquaire.

Le questionnement associé à cette nouvelle réalité est toutefois très inquiétant. J'exagère à peine quand je parle d'un super Goliath. Les propositions de contenus que nous offrent les diffuseurs Web ont des effets incroyables sur nos productions locales, sur nos emplois et incidemment sur les identités nationales.

Comme petite nation, le Québec n'y échappe pas. L'audiovisuel est notamment bombardé par des productions étrangères et les lois fédérales viennent difficilement défendre la souveraineté culturelle canadienne. On ne parle même pas ici de la souveraineté culturelle québécoise et francophone.

Les récentes lois votées par le parlement fédéral en radiodiffusion viennent répondre à une situation donnée qui est souvent, déjà dépassée. À leur décharge, tout va tellement vite que c'est pratiquement impossible de suivre la parade en proposant des lois adéquates en temps réel. Qui plus est, les directives nationales sont souvent contestées parce qu'elles contreviennent à une disposition de libre-échange. C'est d'ailleurs ce qui vient de se produire alors que les États-Unis veulent mettre fin à la récente taxe canadienne sur les grandes entreprises étrangères de service numérique.¹⁴

Comme on sait, le Québec a été précurseur il y a une vingtaine d'années des discussions entourant la question de l'exemption culturelle. Une notion maintenant acquise dans une convention de l'UNESCO. Le Québec a donc l'expertise pour devenir aussi une sorte de pionnier dans cette nouvelle lutte pour la diversité de l'offre culturelle numérique sur le Web.

Encore une fois, notre situation de société minoritaire en Amérique du Nord nous amène une vigilance en ce qui concerne cette nouvelle réalité culturelle numérique. Elle vient non seulement toucher à notre culture, mais aussi aux efforts de promotion de la langue française sur notre territoire. D'où les appels du pied très pertinents par le gouvernement du Québec pour que cette nouvelle réalité soit abordée dans des forums internationaux et, espérons-le, dans une nouvelle convention de l'UNESCO.

Toutefois, si cette vigilance est présente au Québec, elle l'est beaucoup moins au Canada, dans la francophonie ou même ailleurs dans le monde. Le Québec se doit de maintenir la pression à ce propos, exercer un leadership et créer des alliances avec d'autres nations sensibilisées à cette réalité. D'ailleurs, le Canada pourrait être un allié comme à l'époque de la première entente à l'UNESCO.

Heureusement que dans les derniers mois plusieurs écrits ou études ont rappelé cette menace numérique essentiellement américaine ou états-unienne. Dans son livre *Les barbares numériques*, Alain Saulnier n'hésite même pas à parler à qualifier ce phénomène de nouvel impérialisme américain pour définir cette omnipotence des GAFAM.¹⁵ Une expression maintenant familière dans plusieurs milieux, mais qu'il faudrait possiblement modifier pour GAMAM – DSNT pour Google, Amazon, Meta, Apple, Microsoft -Disney+, Spotify, Netflix, TikTok. Toute des entreprises américaines mises à part Spotify et TikTok.

Le Gouvernement du Québec doit ainsi poursuivre sa croisade et être aux premières loges sur la scène internationale pour faire valoir cette nécessité de mieux contrôler ces actions impériales des nouveaux « majors » de la culture.

¹⁴ <https://www.lapresse.ca/affaires/2024-07-02/les-etats-unis-s-opposent-a-la-taxe-canadienne-sur-les-services-numeriques.php>

¹⁵ <https://ecosociete.org/livres/les-barbares-numeriques>

Le rapport intitulé *La souveraineté culturelle du Québec à l'ère du numérique* du comité-conseil sur la découvrabilité des contenus culturels¹⁶ montre bien l'importance de cet enjeu. Une trentaine de recommandations y sont inscrites et parmi elles figure une action mieux coordonnée de la part des principaux ministères impliqués dans la francophonie afin de promouvoir la découvrabilité des contenus culturels et aussi avec des réseaux de la société civile. Nous reviendrons sur ce point.

Mais cet enjeu de la découvrabilité des contenus ne doit pas se limiter uniquement à la question culturelle. Ce sont toutes les formes de contenus francophones que nous sommes appelés à mettre de l'avant. Il faut mieux découvrir, par exemple, les contenus scientifiques, liés au travail, à la santé, à l'éducation, etc.

À la FTQ, nous avons l'habitude de donner l'exemple d'un garagiste francophone de Rouyn-Noranda, de Percé ou de Beaconsfield qui travaillait pour un concessionnaire automobile. Ce dernier a évidemment autant le droit de travailler en français qu'un autre travailleur québécois. Or, malheureusement les recherches qu'il fera sur le Web pour telle ou telle mise au point électronique risquent de le conduire sur une page Internet nord-américaine ou même mondiale du fabricant. Et cette page Web a de bonne chance d'être en anglais.

Idem pour tous logiciels professionnels qui sont uniquement en anglais ou pour une grande majorité de sites Web d'achats variés.

Donc, en suivant cette logique, le garagiste qui veut être à la fine pointe de la connaissance technique dans son domaine d'emplois doit nécessairement connaître l'anglais pour performer et parler français pour ses clients... et encore ça c'est moins nécessaire ! Des cas de figure qui peuvent se répéter dans plusieurs domaines, et ce aussi bien pour les employés manuels que professionnel que pour ceux qui exercent dans les échanges économiques internationaux.

Ainsi, la langue anglaise n'a pratiquement plus de secret pour un garagiste, un soudeur ou un ingénieur qui passe sa journée à travailler, ou une partie de celle-ci, dans cette langue. Il peut dès lors aussi consommer sans modération des produits culturels dans la langue de Shakespeare. Comment peut-on ensuite le convaincre de consommer essentiellement des produits culturels provenant d'ici ou en français ? L'offre est tellement alléchante pour cette culture mondiale (essentiellement anglo-saxonne) qui est mise de l'avant par nos amis des GAMAM – DSNT que personne ne peut vraiment s'en passer.

C'est là au Québec, que le danger du bilinguisme nous guette. C'est insidieux et ça commence dès le tout jeune âge.

¹⁶ <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/culture-communications/publications-adm/rapport/RA-comite-expert-decouvrabilite-contenus-culturels.pdf>

Donc, il faut considérer le fait que maintenant ce n'est plus la seule attitude du gouvernement fédéral qui vient jouer sur notre cohésion nationale, mais bien cette nouvelle forme d'impérialisme américain insidieux et constant.

L'affirmation du Québec francophone se joue donc aussi à ces différents niveaux d'intervention. Il faut notamment saluer les ententes réalisées avec le gouvernement français dans la dernière année à propos notamment de la découvrabilité des contenus culturels et scientifiques.

La coopération en matière culturelle est particulièrement intéressante. Elle permet de créer un nouveau groupe de travail conjoint portant sur la diversité linguistique des contenus culturels à l'ère du numérique.

Comme l'indique le communiqué de presse du gouvernement français : « Ce groupe de travail aura notamment pour mandat de :

- Mobiliser les membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) afin de protéger et de promouvoir la diversité linguistique des contenus culturels dans l'environnement numérique ;
- Poursuivre la mise en œuvre active de la Stratégie commune franco-québécoise sur la découvrabilité en ligne des contenus culturels francophones ;
- Développer des actions communes sur la découvrabilité des contenus culturels francophones, l'intelligence artificielle et la sobriété numérique. »¹⁷

L'annonce faite au mois dernier visant la promotion de l'usage du français dans le domaine scientifique est aussi pertinente et digne d'intérêt.¹⁸

Mais la France semble s'intéresser de plus en plus à ces questions. J'ai eu le privilège d'intervenir au Conseil économique, social et environnemental de France (CESE) et plus particulièrement à la Commission Affaires européennes et internationales pour aborder la question de langue française au travail et notamment l'application de la Charte de la langue française.¹⁹

¹⁷ <https://www.culture.gouv.fr/presse/communiques-de-presse/Le-Quebec-et-la-France-renforcent-leur-cooperation-en-faveur-de-la-decouvrabilite-des-contenus-culturels-francophones>

¹⁸ <https://www.auf.org/nouvelles/actualites/la-france-et-le-quebec-nouent-un-partenariat-sur-la-decouvrabilite-des-contenus-scientifiques-francophones/#:~:text=contenus%20scientifiques%20francophones-,La%20France%20et%20le%20Québec%20nouent%20un%20partenariat,découvrabilité%20des%20contenus%20scientifiques%20francophones&text=Le%2014%20mai%202024%2C%20les,français%20dans%20le%20domaine%20scientifique.>

¹⁹ Je peux fournir sur demande ce texte préparé pour cette commission

La Commission a rendu public en juin dernier son avis intitulé *L'espace francophone : relever des défis économiques et numériques pour assurer son dynamisme*²⁰.

Le CESE est une instance française particulièrement intéressante puisqu'avec l'Assemblée nationale et le Sénat, cette instance constitue la troisième assemblée citée dans la Constitution. « Moins connue que les deux autres, son rôle est pourtant très important puisqu'elle assure le lien entre les pouvoirs publics et nous, les citoyens. Historiquement, la mission du CESE est de conseiller le Gouvernement et le Parlement dans l'élaboration des lois et des politiques publiques. »²¹

Voyons maintenant comment on pourrait maximiser davantage la promotion de nos idées à l'international.

Recommandation 6 : Que le gouvernement du Québec assume un leadership assumé sur la scène internationale, et notamment dans la francophonie, en ce qui a trait à la promotion d'une offre culturelle numérique diversifiée et respectueuse des productions culturelles des diverses nations.

Recommandation 7 : Que le gouvernement du Québec ouvre un chantier de réflexion à propos du français comme langue du travail, dans le contexte de la numérisation du monde du travail.

Recommandation 8 : Que le gouvernement du Québec identifie rapidement les moyens pour que le contenu numérique d'ici soit plus facilement proposé aux usagers du Web.

²⁰ <https://www.lecese.fr/travaux-publies/lespace-francophone-relever-des-defis-economiques-et-numeriques-pour-assurer-son-dynamisme>

²¹ <https://www.lecese.fr/sites/default/files/gestion/cese-en-bref.pdf>

Section 3 : la capacité du Québec de parler de sa propre voix à l'international

Comme il fût mentionné précédemment, le rapport intitulé *La souveraineté culturelle du Québec à l'ère du numérique*, du comité-conseil sur la découvrabilité des contenus culturels²² proposent que les principaux ministères et les réseaux de la société civile collaborent afin de promouvoir la question de la découvrabilité des contenus culturels.

Cette présence à l'international est en effet plus importante que dans la seule sphère culturelle. Le MRIF devrait d'ailleurs rapidement être mieux outillé pour identifier ces réseaux en produisant une sorte de cartographie des intervenants de la société civile qui œuvrent à l'international.

Puis, le MRIF devrait se doter d'un plan d'action et d'un argumentaire pour promouvoir, autant que possible, un discours québécois sur la scène internationale.

Prenons l'exemple du monde du travail que je connais bien. Dans le cadre des travaux de l'organisation internationale du travail (OIT), il se tient une conférence annuelle à Genève au siège social de l'ONU. Ce forum est aussi un des rares forums de l'ONU où des représentants et représentantes de groupes de la société civile y sont présents. Dans le cas présent, il y a donc une représentation provenant du monde syndical ainsi que du monde patronal en plus des représentants des États membres.

En ce qui nous concerne, c'est évidemment le gouvernement du Canada qui y est présent et qui demande aux associations patronales et syndicales de déléguer des individus. Le Congrès du travail du Canada (CTC) est ainsi officiellement reconnu et y envoie une délégation incluant des syndicalistes du Québec. Idem dans la représentation patronale.

D'abord, le Québec devrait y être représenté par des fonctionnaires du ministère du Travail ou du MRIF. N'oublions pas que la responsabilité du travail est essentiellement de compétence provinciale (ou partagée puisqu'il existe aussi des entreprises de juridiction fédérale).

En plus, le gouvernement du Québec devrait jouer un rôle exemplaire en réunissant les diverses délégations qui proviennent du Québec pour échanger sur les sujets qui seront à l'étude à Genève.

Personne ne sera vraiment surpris d'apprendre que le gouvernement fédéral organise de telles sessions de travail. Malheureusement, le gouvernement du Québec est

²²<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/culture-communications/publications-adm/rapport/RA-comite-expert-decouvrabilite-contenus-culturels.pdf>

complètement absent de ce processus, du moins dans les rencontres auxquelles j'ai assisté.

Allons plus loin et rêvons un peu. Le gouvernement du Québec pourrait aussi être formellement présent à Genève et inviter tous les représentants patronaux, syndicaux et des gouvernements de la francophonie à une activité publique dans le cadre des travaux de l'OIT. Une activité qui permettrait de positionner le Québec comme un joueur actif sur la scène internationale et comme diplomate. D'autant plus que le travail est une compétence qui appartient aussi au Québec.

Le gouvernement pourrait aussi s'engager davantage en soutenant la mise en place d'un réseau de militantes et de militants syndicaux actifs en francophonie. Le Québec pourrait être un pilier de cette action syndicale internationale. Plusieurs pays d'Afrique rêvent d'un soutien à l'action syndicale dans leurs pays et le Québec pourrait être un intervenant de choix en travaillant à la réalisation de projets de solidarité. Un bel exemple d'engagement et de coopération et qui permet aussi de soutenir une forme de diversité culturelle.

De tels réseaux français et belge existent déjà, mais on connaît aussi les passés colonisateurs de ces pays, ce qui malheureusement irrite certaines délégations. Il importe au passage de saluer le travail de la Centrale des syndicats du Québec, la CSQ, qui collabore avec plusieurs organisations à travers le monde et notamment en Afrique dans les secteurs liés à l'éducation.

Cette implication possible du gouvernement du Québec en syndicalisme pourrait être un projet pilote en vue d'une action plus généralisée dans divers autres secteurs économiques, sociaux, culturels, etc., de la francophonie.

Il importe entre autres de développer une francophonie militante beaucoup plus active. C'est ce qui manque à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) qui est souvent beaucoup trop institutionnelle.

Il serait bien que dans le cadre des travaux des divers sommets de la Francophonie on réunisse aussi divers acteurs représentatifs de la société civile afin de promouvoir la collaboration et la solidarité autour de projets en français.

L'OIF doit plus proactif en réunissant des organisations de la société civile. Pourquoi ne pas réfléchir pour donner une voix à divers autres intervenants que des gouvernements en soutenant la tenue d'une sorte de sommet parallèle sur des sujets assez concrets. Par exemple en culture, dans le monde du travail en affaires, en tourisme ou dans les sports.

À ce propos, la présence d'équipes du Québec dans certaines compétitions sportives amateurs mériterait qu'on s'y attarde. Il s'agit d'un autre exemple d'une intervention

plus coordonnée et assumée sur la scène internationale. Quelle belle façon également de créer de la fierté. D'anciens sportifs se sont souvent exprimés sur cet enjeu et il existe même une Fondation « Equipe-Québec » qui en fait son cheval de bataille.

Bref, le Québec devrait se donner comme mission sur la scène internationale d'être un modèle pour la défense des petites nations en axant son intervention sur la défense d'une langue minoritaire sur un territoire donné. Il s'agirait d'actualiser la doctrine de l'ancien ministre Paul Gérin-Lajoie. Pourquoi pas une sorte Doctrine Gérin-Lajoie 2.0 ?

Recommandation 9 : Que le MRIF produise une sorte de cartographie des intervenants de la société civile qui œuvrent sur la scène internationale.

Recommandation 10 : Que l'on identifie les endroits propices où le Québec pourrait exercer une présence sur la scène internationale en lien avec ses champs de compétence et dans la francophonie.

Recommandation 11 : Que le Québec encourage une perspective plus militante dans la francophonie internationale.

Nous pourrions même espérer qu'une telle action plus musclée à l'international de la part du gouvernement du Québec pourrait donner aux jeunes Québécois et Québécoises un nouveau sentiment de fierté dans la perspective où on connaît leurs intérêts pour les dossiers internationaux.

Section 4 : L'utilisation du pouvoir fédéral de dépenser dans des domaines de compétence du Québec et le droit du Québec de se retirer d'un programme fédéral avec pleine compensation.

Le nerf de la guerre c'est évidemment l'argent. Or, le gouvernement fédéral en possède beaucoup ou en emprunte quand vient le temps d'en avoir davantage. Le gouvernement fédéral se cherche souvent une légitimité d'action auprès de la population. Comme cette action directe est souvent de responsabilité provinciale, il n'hésite donc aucunement à s'ingérer dans des champs de compétence qui ne sont pas les siens. L'exemple du ministère de Patrimoine canadien est éloquent.

D'autres exemples sont facilement identifiables comme les programmes de recherche dans les universités qui imposent des valeurs canadiennes dans les différentes chaires de recherche notamment; dans le financement des infrastructures municipales.

En ce moment, on entend aussi parler de programmes d'assurance dentaire, de médicaments, de normes canadiennes en ce qui a trait à la location de logements de même que d'un réseau pancanadien de garderies, etc.

Si plusieurs administrations provinciales semblent en accord avec ces interventions du fédéral, le Québec lève toujours la main pour dire : « N'oublions pas que les provinces existent » et que celles-ci ne sont pas uniquement des administrateurs de programmes fédéraux.

Il est impératif que le Québec revendique son droit de retrait d'un programme fédéral avec pleine compensation financière. À l'époque, l'entente de l'accord du lac Meech prévoyait d'ailleurs qu'une province pouvait se retirer d'un programme fédéral, à condition de créer elle-même un programme équivalent²³.

Le gouvernement du Québec doit toutefois entreprendre simultanément une campagne d'information grand public à propos de ce principe du retrait des programmes gouvernementaux avec pleine compensation. En effet, la tentation pourrait être forte, de la part d'opposants à cette idée, de dénoncer un gouvernement qui « bloque » la mise en place de si beaux programmes en prétextant une question constitutionnelle.

Recommandation 12 : Que le Québec revendique le droit de retrait de tout programme fédéral avec pleine compensation et qu'il réalise une campagne d'information grand public à ce propos.

²³ https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/accord-du-lac-meech-resume-en-langage-simple?gad_source=1&gclid=EAlaIqobChMI7cvWyampiAMV90hHAR2XZB6REAAAYASAAEgIbHfD_BwE

Section 5 : Le mode de nomination des juges de la Cour supérieure du Québec, de la Cour d'appel du Québec et de la Cour suprême du Canada - Les moyens de favoriser l'autonomie du droit québécois, notamment de la *Charte des droits et libertés de la personne*

En poursuivant sur une voie juridique, je considère comme plusieurs autres personnes que le droit du Québec doit avoir préséance sur notre territoire. Idem pour la Charte québécoise des droits et libertés.

Dans le contexte où le droit québécois est différent de la Common Law canadien, nous devons aussi revendiquer la nomination de juges qui ont une réelle et bonne connaissance de notre droit. Il importe aussi que les personnes nommées à ces hautes fonctions connaissent également les particularités sociales et culturelles du Québec. Ainsi à l'époque de l'accord de Meech, les politiciens signataires s'étaient entendus sur les aspects suivants :

« 101B. (1) Les juges sont choisis parmi les personnes qui, après avoir été admises au barreau d'une province ou d'un territoire, ont, pendant au moins dix ans au total, été juges de n'importe quel tribunal du pays ou inscrits au barreau de n'importe quelle province ou de n'importe quel territoire.

(2) Au moins trois des juges sont choisis parmi les personnes qui, après avoir été admises au barreau du Québec, ont, pendant au moins dix ans au total, été inscrites à ce barreau ou juges d'un tribunal du Québec ou d'un tribunal créé par le Parlement du Canada. (...)

101C. (3) Dans le cas de chacune des trois nominations à faire conformément au paragraphe 101B (2), le gouverneur général en conseil nomme une personne proposée par le gouvernement du Québec. »²⁴

Il y a lieu, selon moi, de revenir à cette entente pour la désignation des juges de la Cour Suprême et de trouver une équivalence pour la désignation des juges de la Cour d'appel. C'est un prolongement normal de l'action d'un gouvernement national.

Recommandation 13 : Que le gouvernement du Québec fasse des pressions afin que la présence de trois juges québécois soit maintenue à la Cour Suprême du Canada et que le gouvernement du Québec soit appelé à jouer un rôle plus important dans la désignation de ces juges ainsi que ceux de la Cour d'appel.

²⁴ <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/quebec/documents/47>

Section 6 : autres considérations pour *assurer le respect de nos valeurs sociales distinctes et de notre identité distincte*

Plusieurs autres gestes pourraient aussi être mis de l'avant afin de construire l'identité québécoise et susciter la fierté d'appartenir à cette nation. Des propos qui peuvent sortir un tant soit peu de l'objet de la consultation, mais qui méritent qu'on s'y attarde.

Constitution québécoise

Comment ne pas parler lors d'une telle consultation du projet d'écrire et d'adopter une constitution québécoise ? Ce sujet a fait couler beaucoup d'encre, notamment dans les milieux plus nationalistes. Le professeur et ancien politicien Daniel Turp en a abondamment parlé. Un nouveau joueur s'est aussi jouté récemment puisque le Parti libéral du Québec appuie aussi cette idée.²⁵

Cependant, il y a lieu de s'inquiéter sur la faisabilité à court terme d'une telle rédaction. En effet, l'évocation même du choix des personnes qui auront la charge de l'écriture de ce document va soulever les passions. Certains voudront une assemblée constituante formée de personnes non issues de l'Assemblée nationale, mais qui ont reçu l'appui de la population alors que d'autres n'ont pas encore émis d'avis à ce propos ou vont privilégier que ce soit l'Assemblée nationale qui en est responsable. D'autres modèles pourraient aussi être valables comme ceux misant sur la présence d'élus municipaux ou de représentants de la société civile.

Que dire ensuite des sujets qui devront être abordés. Plusieurs voudront que la protection des droits individuels soit priorisée alors que d'autres parleront des droits collectifs dans la perspective de notre situation de minoritaire.

Il y aurait lieu de voir cependant dans une telle démarche un formidable exercice pédagogique. Les plus vieux parmi nous peuvent en effet se rappeler comment la Commission Bélanger-Campeau puis celles sur l'avenir constitutionnel du Québec ont apporté à la population une meilleure connaissance des enjeux constitutionnels.

Nous pourrions dès lors démarrer une discussion sur ce projet de constitution, ce qui apporterait un certain vent de fraîcheur et permettrait d'identifier les enjeux qui définissent notre nation. Le gouvernement actuel pourrait donc mettre au jeu l'opération auprès de juristes et d'universitaires afin que ce projet puisse enfin lever de terre.

Citoyenneté québécoise

²⁵ <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/818033/plq-propose-quebec-dote-constitution>

De même, la réflexion devrait se poursuivre en ce qui concerne la mise en place officielle d'une citoyenneté québécoise. Un sujet qui revient périodiquement dans l'actualité.

Il est d'ailleurs pertinent de mentionner qu'il s'est tenu au début du présent siècle une commission appelée les États généraux de la langue française, la commission Larose. Le rapport final des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec proposait d'ailleurs la création d'une telle citoyenneté québécoise dans l'objectif d'assurer la préservation du français²⁶.

Il serait pertinent d'en examiner encore une fois les tenants et aboutissants. Le même comité d'expert pourrait avoir la responsabilité d'en proposer les contours.

Carte d'identité et d'électeur

Toujours dans l'esprit de mieux faire connaître la nation et la citoyenneté québécoise, le gouvernement pourrait remettre sur table un projet de carte d'identité qui pourrait aussi devenir la carte officielle d'électeur.

Comme on sait, il n'y a pas au Québec ni même au Canada de carte d'identité officielle. Pour le moment sur le sol québécois, on se sert de notre carte d'assurance maladie ou notre permis de conduire. Ces deux cartes n'ont évidemment pas été créées à cette fin.

La création de cette carte à des fins électorales pourrait évidemment venir limiter de possibles fraudes électorales tout en faisant la promotion de l'importance de la démocratie dans notre société.

Nous pourrions même imaginer des cérémonies de remise de cette carte d'électeur aux jeunes lorsqu'ils atteignent l'âge de la majorité. Une telle cérémonie pourrait aussi être offerte aux personnes qui viennent d'obtenir leur citoyenneté. Une telle cérémonie pourrait mettre en évidence la citoyenneté québécoise et les éléments qui la composent.

Certes une telle organisation pourrait être coûteuse et difficile à organiser. Nous pourrions donc nous inspirer de l'expérience du gouvernement fédéral en la matière afin de réaliser une activité similaire avec des coûts semblables.

²⁶ https://fr.wikipedia.org/wiki/Citoyennet%C3%A9_qu%C3%A9bécoise#:~:text=4%20R%C3%A9f%C3%A9rences-,Cadre%20l%C3%A9gal,assurer%20la%20pr%C3%A9servation%20du%20fran%C3%A7ais. En référence le lien conduisant au rapport des États généraux : <https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/spl/francais-langue-pour-tout-le-monde.pdf>

Montréal, métropole d'un Québec francophone

Le gouvernement doit jouer un rôle plus déterminant dans la mise en valeur de Montréal comme ville francophone et comme métropole du Québec. Un plan d'urgence à ce propos doit être conduit par les plus hautes instances du gouvernement.

Dans un mémoire publié par la FTQ lors des consultations sur le projet de loi 96, j'avais notamment suggéré que soit créé un poste de Commissaire adjoint à la langue française responsable de Montréal. Sans renier cette idée, je pense toujours que la création d'un tel poste s'impose, mais il devrait dépendre d'une autre structure gouvernementale.

Groupe d'action pour l'avenir de la langue française

Le gouvernement du Québec a créé en janvier 2023 un comité interministériel appelé le groupe d'action pour l'avenir de la langue. Lors de l'annonce publique de cette initiative, on y mentionnait alors que « le gouvernement convient qu'il y a urgence d'agir et veut susciter une prise de conscience chez les Québécois, pour que la langue française soit non seulement synonyme de fierté, mais aussi de possibilités, tant sur les plans économiques que culturel. »²⁷

À mon avis il y aurait lieu de maintenir ce groupe de travail en activité en lui donnant quelques missions supplémentaires, dont celui de la promotion de l'identité québécoise, du patrimoine et de la citoyenneté québécoise. Un tel comité interministériel pourrait devenir un joueur aussi actif dans la promotion de la langue française et de l'identité québécoise. Le groupe de travail pourrait devenir le pendant du ministère du Patrimoine canadien. Comme on dit dans les milieux populaires, « Ce qui est bon pour pitou est bon pour minou ».

C'est d'ailleurs à cet endroit que pourrait être rattachée la personne qui s'occuperait de la promotion de la langue française à Montréal.

Ministère de la Culture, des Communications et du Patrimoine

Finalement, le gouvernement fédéral de Kim Campell a procédé il y a 30 ans à la création du ministère du Patrimoine canadien dans un effort de rationalisation des ministères fédéraux. On souhaitait en faire un super ministère en y donnant les responsabilités dans les domaines : « des langues officielles, des arts et de la culture, de la radiodiffusion et de la communication, et du sport amateur et éventuellement les parcs nationaux pendant une dizaine d'années²⁸. Jean Chrétien a maintenu ce ministère

²⁷ <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/creation-dun-groupe-daction-pour-lavenir-de-la-langue-francaise-de-grandes-ambitions-pour-la-langue-francaise-45366>

²⁸ https://fr.wikipedia.org/wiki/Patrimoine_canadien#:~:text=4.2%20Liens%20externes-,Historique,de%20rationalisation%20des%20minist%C3%A8res%20f%C3%A9d%C3%A9raux.

qui est devenu hautement politique avec la présence de Sheila Copps à sa tête dans les années qui ont suivi le référendum de 1995.

Ma suggestion n'est pas nécessairement de faire un super ministère québécois comme au fédéral. Ce rôle devrait être dévolu au groupe interministériel précédemment mentionné.

Il s'agit plutôt d'ajouter formellement la désignation « Patrimoine » au nom du ministère. L'idée est bien entendu de mettre davantage d'emphasis sur notre histoire et notre patrimoine. Des éléments incontournables dans la promotion de l'identité québécoise. Par exemple, nous pourrions notamment nous inspirer de ce qui se fait en France et en Europe et créer des Journées du patrimoine, comme il existe les journées de la culture ou d'y jumeler ces deux appellations.

Recommandation 14 : Que le gouvernement du Québec forme un comité d'experts afin de proposer un texte pour la rédaction d'une constitution québécoise et pour la mise en place d'une citoyenneté québécoise.

Recommandation 15 : Que le gouvernement du Québec travaille à la réalisation d'une carte d'identité et d'électeur.

Recommandation 16 : Que le gouvernement du Québec établisse un plan d'urgence pour faire de Montréal la véritable métropole francophone du Québec.

Recommandation 17 : Que le Groupe d'action pour l'avenir de la langue française formé de ministres du gouvernement du Québec soit appelé à jouer un rôle déterminant dans la promotion de la langue française, de l'identité québécoise, du patrimoine et de la citoyenneté québécoise.

Conclusion

La construction de l'identité québécoise dans le contexte politique actuel est difficile pour une entité fédérée comme le Québec. Les exemples d'action et de gestes posés par le gouvernement fédéral témoignent de sa volonté de construire une identité canadienne d'un océan à l'autre. Le « nation building canadian » est vraiment en marche.

Cette consultation permet cependant de croire que le gouvernement québécois ne souhaite pas rester sur la voie d'évitement. Il veut être un acteur actif. Il doit poser des gestes et j'ai donné précédemment divers exemples visant à conduire des opérations pour assurer cette identité québécoise francophone et unique en Amérique.

Voici ainsi plusieurs idées que je lance publiquement afin d'en évaluer le mérite. Je souhaite aux membres du comité de bonnes réflexions et surtout d'arriver avec des idées novatrices et inspirantes qui serviront de base à la mise en place d'un plan d'action rassembleur.

Gilles Grondin, M.Sc
Septembre 2024

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : que le gouvernement du Québec entame de nouvelles discussions avec le gouvernement fédéral afin de récupérer l'ensemble des pouvoirs en matière d'immigration.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Québec fasse de la francisation des personnes immigrantes un vaste chantier en impliquant toutes les composantes de la société civile ainsi que la population avec des pistes d'action concrète.

Recommandation 3 : Que le gouvernement se dote d'une pratique de francisation adéquate dans les milieux de travail en collaboration avec les employeurs et les associations de salariés, s'il y a lieu, et qu'à cette fin la CPMT s'implique davantage dans cette nouvelle forme de collaboration visant à assurer que le français soit la langue principale du travail.

Recommandation 4 : Que l'Assemblée nationale se dote d'une mécanique formelle de reddition lorsqu'un projet de loi est déposé et qu'il contient des dispositions contraires à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

Recommandation 5 : Que le Québec revendique la sortie du gouvernement fédéral des programmes de soutien en culture en recevant une pleine péréquation pour le retrait de ces programmes.

Recommandation 6 : Que le gouvernement du Québec assume un leadership assumé sur la scène internationale, et notamment dans la francophonie, en ce qui a trait à la promotion d'une offre culturelle numérique diversifiée et respectueuse des productions culturelles des diverses nations.

Recommandation 7 : Que le gouvernement du Québec ouvre un chantier de réflexion à propos du français comme langue du travail, dans le contexte de la numérisation du monde du travail

Recommandation 8 : Que le gouvernement du Québec identifie rapidement les moyens pour que le contenu numérique d'ici soit plus facilement proposé aux usagers du Web.

Recommandation 9 : Que le MRIF produise une sorte de cartographie des intervenants de la société civile qui œuvrent sur la scène internationale.

Recommandation 10 : Que l'on identifie les endroits propices où le Québec pourrait exercer une présence sur la scène internationale en lien avec ses champs de compétence et dans la francophonie.

Recommandation 11 : Que le Québec encourage une perspective plus militante dans la francophonie internationale.

Recommandation 12 : Que le Québec revendique le droit de retrait de tout programme fédéral avec pleine compensation et qu'il réalise une campagne d'information grand public à ce propos.

Recommandation 13 : Que le gouvernement du Québec fasse des pressions afin que la présence de trois juges québécois soit maintenue à la Cour Suprême du Canada et que le gouvernement du Québec soit appelé à jouer un rôle plus important dans la désignation de ces juges ainsi que ceux de la Cour d'appel.

Recommandation 14 : Que le gouvernement du Québec forme un comité d'experts afin de proposer un texte pour la rédaction d'une constitution québécoise et pour la mise en place d'une citoyenneté québécoise.

Recommandation 15 : Que le gouvernement du Québec travaille à la réalisation d'une carte d'identité et d'électeur.

Recommandation 16 : Que le gouvernement du Québec établisse un plan d'urgence pour faire de Montréal la véritable métropole francophone du Québec.

Recommandation 17 : Que le Groupe d'action pour l'avenir de la langue française formé de ministres du gouvernement du Québec soit appelé à jouer un rôle déterminant dans la promotion de la langue française, de l'identité québécoise, du patrimoine et de la citoyenneté québécoise.